



Resiliation contrat de location

Par **monic**, le **20/12/2015** à **17:17**

bonjour,

Je loue actuellement un appartement depuis un an et demi, dont le bail est prévu pour 3 ans par le bailleur.

Je voudrais quitter cet appartement, mais mon propriétaire prétend que je ne peux résilier mon contrat de location qu'au terme des 3 ans du bail.

Pouvez vous m'indiquer si cela est exact.

avec mes remerciements anticipés,

Cordialement

Monic

Par **Lag0**, le **20/12/2015** à **17:31**

Bonjour,

S'il s'agit de votre résidence principale, vous pouvez donner congé à tout moment en respectant un préavis de 3 mois ou d'un mois dans certaines circonstances.

La durée de 3 ans n'engage que le bailleur mais pas le locataire qui part, lui, quand il veut.